

francs imputable au budget des Gambier, exercice 1903, chapitre 2, article 2 : *Chefferies*.

Art. 3. La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

A Rikitea (Gambier), le 30 novembre 1902.

Signé : EDOUARD PETIT.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 476. — Par décret en date du 7 octobre 1902, M. Cardella a été révoqué de ses fonctions de Maire de la commune de Papeete.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 6 novembre 1902 —

N° 477. — M. Redeuilh exercera, pendant toute la durée de l'absence de M. Grélot, les fonctions de commissaire-priseur.

— En date du 12 novembre 1902 —

N° 478. — Sont ratifiées les élections suivantes :

1° de M. Taharoa à Tauraarii comme pasteur de la paroisse de Punaauia ;

2° de M. Tehoiara à Toromana comme pasteur de la paroisse d' Afareaitu.

— En date du 19 novembre 1902 —

N° 479. — Un congé d'un an sans solde, pour servir au commerce est accordé à M. Chauvel, commis de 4° classe des Contributions.

— En date du 20 novembre 1902 —

N° 480. — Le gendarme Ducrocq, du poste de Taravao, remplira les fonctions de greffier-notaire et d'huissier dans cette circonscription.

Le gendarme Labry, du même poste, est nommé huissier suppléant.

— En date du 21 novembre 1902 —

N° 481. — M. Laurent (Edmond), ancien commis des Travaux publics, est chargé, à titre temporaire, de la délimitation des terres du Domaine des Iles-sous-le-Vent et d'en lever les plans.